

Printemps 2017

Joyeuses Pâques



Photo Pixabay

VIVRE ENSEMBLE

Location du centre Socio-Culturel p. 2

Osterputz 2017 p. 2

Prochains événements p. 3

PORTRAIT

Un rêve d'enfant qui se réalise !
p. 3 et 4

ENVIRONNEMENT

Éclairage public p. 4 et 5

Entretien des berges p. 5 et 6

Et nouveaux arbres p. 6

RECOMMANDATIONS

Vacances à l'étranger p. 6

CONSEIL MUNICIPAL

JOIES ET PEINES

ANNIVERSAIRES

INFOS PRATIQUES

Déchèteries, SDEA p. 10

Carte d'identité, Immatriculation, Adil, Fond'Action p. 11

Recherche, Elections

Présidentielles, Agenda p. 12

L'ÉQUIPE COMMUNICATION

Votre journal municipal disponible
sur www.saintpierre-alsace.fr



Location du centre Socio-Culturel ...



Centre socio culturel. – Photo Patrick Zimmermann.

L'AGESC propose la location de salle à St Pierre pour les petits et les grands événements .

Les tarifs pour les habitants de St Pierre sont les suivants:

- 100€ la petite salle.
- 200€ la grande salle.
- 300€ l'ensemble du complexe.

Un forfait de 50€ est demandé pour les charges (électricité, gaz, eau).

La cuisine est neuve avec du matériel professionnel: deux armoires réfrigérées, un piano de cuisson avec four au gaz, un four électrique de préchauffage ou réchauffage, une armoire chauffe assiettes ainsi qu'un congélateur coffre.

L'AGESC propose la location de vaisselle, verres et couverts sous forme de forfait par tranche de 50€ pour 50 personnes.

La possibilité de pratique d'activités collectives, associatives, régulières ou exceptionnelles est possible et le tarif sera raisonnable et discuté avec l'AGESC.

Vous pouvez nous contacter au 07 68 42 67 91.

Cordialement,
Yves Knobloch
Président de l'AGESC.

http://www.saintpierre-alsace.fr/location_de_salles_526.php

Osterputz 2017 ...

Un petit groupe de villageois, dont le maire et l'un de ses adjoints, ont retroussé leurs manches samedi 8 avril dernier, le matin, pour effectuer le désormais traditionnel «Osterputz».



Une partie des bénévoles devant leurs récoltes. – Photo Carmen Courier.

Une opération réalisée dans la bonne humeur; il ne pouvait de toute façon pas en être autrement vu le soleil généreux présent dès la première heure. Outre le classique ramassage de mégots (le long de la rue principale notamment), de récipients vides

(aux alentours des aires de jeux), de papiers divers et autres petits actes d'incivilité, l'équipe de bénévoles a balayé et raclé quelques zones particulièrement sensibles à la prolifération d'herbes sauvages.

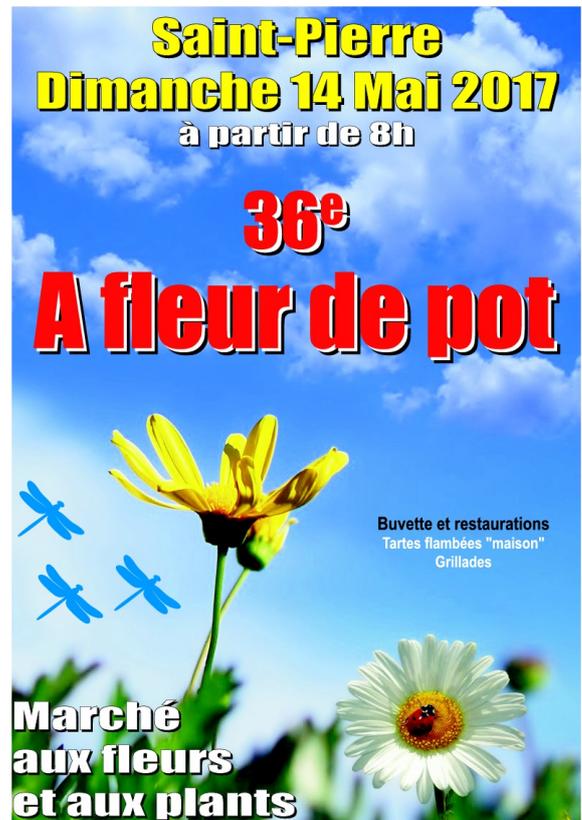
Cette année, Jean-François Staerck du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer est venu prêter main forte à l'équipe locale, accompagné d'un jeune étudiant en BTS «gestion et maîtrise de l'eau». Aidés d'un conseiller municipal, ils ont tout particulièrement vérifié la propreté des berges du Muehlbach et de l'Andlau, n'hésitant pas à payer de leur personne pour ramasser quelques débris déposés ou jetés dans l'eau.

Au final, au palmarès des trouvailles les plus surprenantes cette année, un siège de voiture, un pneu et ...un poisson d'eau de mer, trouvé mort (depuis peu apparemment) dans l'eau.

Même si elle ne déplace pas les foules, l'opération Osterputz n'est jamais inutile... un geste citoyen que nous pouvons tous accomplir en veillant à ne plus jeter ni déposer papiers, bouteilles, et autres débris dans la nature.

Carmen Courier

Prochains événements ...



Portrait

Un rêve d'enfant qui se réalise !

Rien ne prédestinait Stanislas Mascaro à tenir un restaurant, ses parents n'étant pas du métier.

C'est à 15 ans, après avoir encaissé un refus pour un stage de découverte dans une entreprise d'électricité, qu'il passe devant la porte du restaurant «La Vignette» à Saint-Pierre. Il se dit pourquoi ne pas postuler ici. La restauratrice, Jeannine Schlatter accepte. Stanislas découvre le monde de la restauration durant cette semaine et c'est le déclic.

Après un parcours scolaire à Saint-Pierre puis au collège de Barr, le jeune garçon prépare un CAP en «salle-restaurant» au CEFPPA à Illkirch, et en parallèle au restaurant à «La Vignette» à Saint-Pierre. Il continue avec un Bac Pro en alternance à l'hôtel restaurant «Le Parc» à Obernai en suivant une formation en salle et des cours théoriques de cuisine.

Sa passion pour les vins l'incite à poursuivre sa formation avec une mention complémentaire en

sommellerie au Lycée Hôtelier Alexandre Dumas pendant un an, tout en travaillant les week-ends au «Parc» à Obernai. Durant cette année il effectuera un stage en Angleterre au «Coworth Park», Hôtel cinq étoiles, appartenant à un grand groupe hôtelier de luxe.

A vingt ans, il part en Angleterre, pour parfaire son anglais et sera embauché comme commis sommelier dans le «Coworth Park» pendant deux ans et demi.

Il rejoint ensuite le «Waterside Inn», un restaurant appartenant aux frères Roux, trois étoiles au guide Michelin depuis trente ans, en tant que commis sommelier d'abord, puis assistant du chef sommelier pendant un an.

Puis Stanislas, part dans le nord de l'Angleterre dans le Lake District (parc national, proche de l'Ecosse) pour aider à la création d'un nouvel hôtel restaurant, le «Forest Side» en tant que chef sommelier. Il y restera un an et demi environ.

Portrait

Ces cinq années passées dans les grands hôtels restaurants en Angleterre, lui auront appris notamment la précision, la politesse, la qualité et la perfection. Cependant, «on se fatigue beaucoup du très haut de gamme, c'est énormément de stress et d'heures, on se lasse du superflu et c'est très répétitif» nous a-t-il confié.



A droite, Stanislas Mascaro, jeune Saint-Pierrois au parcours déjà riche et atypique. – Photo Stanislas Mascaro.

En août 2016, il apprend que le restaurant «La Vignette» est en vente.

C'est pour lui l'occasion de revenir en France, dans son village natal et de réaliser un rêve d'enfant.

Il achète le restaurant «La Vignette» le 4 novembre 2016.

Il entame alors des travaux qui dureront 5 mois, avec l'aide de ses parents et en faisant appel le plus possible à des professionnels locaux tel que: l'Avenir, le menuisier Engler, etc. Il souhaite garder la même enseigne.

Stanislas veut «faire plaisir au client, offrir un bon

service» nous confit-il, et de rajouter: «je souhaite que le client oublie le temps d'un service, ses problèmes, son quotidien».

Il tient à proposer une carte familiale, avec les grands classiques de la cuisine française, des plats qui ont fait leurs preuves.

Après trois mois de recherche il trouve enfin un chef de cuisine «Michel Bilger» (qui est également de Saint-Pierre); ensemble ils partageront l'envie de bien faire et de se fournir en bons produits. Ils travailleront principalement avec des producteurs locaux et uniquement avec des produits frais. Le restaurant ne possède d'ailleurs qu'un seul congélateur, qui sera uniquement utilisé pour les glaces. Stanislas recherche encore un cuisinier expérimenté pour étoffer son équipe.

Dans son envie de bien faire, Stanislas proposera également de passer de bons moments en famille et entre amis dans le coin Bar de son restaurant. Les clients pourront y savourer boissons classiques, cocktails avec et sans alcool ainsi qu'une sélection de bières pression.

La semaine on peut y déguster le plat du jour, et en soirée la traditionnelle tarte flambée entre autre.

Son métier est une passion. Il en a d'autres comme le jardinage qui le relaxe; pour lui deux domaines qui se rejoignent et se complètent.

Nous avons eu le privilège de faire la connaissance de Stanislas et de visiter les lieux en avant première. A vous maintenant de découvrir ce jeune restaurateur et son envie de vous satisfaire.

Merci Stanislas.

Carmen Courrier et Audrey Zimmermann

Ouverture prévue le 28 avril 2017 au soir.

Environnement

Éclairage public...

Le 15 mars dernier a eu lieu une réunion libre sur l'éclairage public.

Dans la salle communale, 16 personnes étaient présentes. Une personne plus particulièrement a répondu à l'invitation de Denis Ruxer : M Frantz, Maire de Villé, est venu donner son point de vue.

Villé est la première commune d'Alsace à avoir mis en place une réduction de l'éclairage public. Depuis 2010, elle n'est éclairée que jusqu'à 1h du matin de

mai à août. Un rallumage des lampadaires à 4h30 est effectué pour les mois de septembre à avril. Monsieur Frantz parle d'une économie de 30% sur les dépenses de l'éclairage de sa commune, ce qui n'est pas négligeable.

Il nous a également rassuré en ce qui concerne la sécurité. Les cambriolages et la délinquance n'ont pas augmenté depuis la mise en place de ce système.



Photo DNA du 21/03/2017.

Pourquoi discuter de ce sujet? Les raisons qui poussent la municipalité à mener cette réflexion sur l'éclairage sont de préserver l'environnement, car même si vous êtes à l'intérieur de votre maison, la lumière nocturne vous influence et perturbe votre rythme biologique. Et surtout, cela permettrait de réduire la facture électrique de la commune, point non négligeable !

Il faut préciser qu'il n'existe aujourd'hui aucun texte, aucune loi en ce qui concerne l'obligation de l'éclairage public, ce ne sont que des recommandations sur lesquelles s'appuient les sociétés d'éclairage.

Il est vrai que c'est un confort mis en place par la commune, qui donne à certains villageois un sentiment de sécurité et une qualité de vie. Mais à quoi sert l'éclairage entre minuit et 5h du matin et est-il nécessaire?

Pour étendre la réflexion sur l'extinction, d'autres projets sont à l'étude comme :

- l'éclairage LED (avec pilotage à distance)
- charte LICHT (une Etude alsacienne de développement de l'éclairage led et fabriqué sur place)
- pilotage des candélabres.

Quelques citoyens se sont exprimés en disant que ce n'est pas un petit village comme Saint-Pierre qui changera la pollution lumineuse du monde, mais «ce sont les petits cours d'eau, qui font les grandes rivières» répondra M. Ruxer, «et si nous attendons que les autres fassent à notre place, nous ne ferons jamais rien».

Quelques villageois se sont également exprimés sur le sujet.

Une autre réunion publique, plus chiffrée devrait avoir lieu avant le vote du projet au conseil.

Denis Ruxer tient à ajouter à travers cet article que...

«Depuis la prise de fonction de l'équipe municipale, des économies ont été faites sur tous les secteurs, et qu'il faut garder une marge de manœuvre malgré les baisses drastiques de l'état sur la Dotation Globale de Fonctionnement DGF (...) et que si nous voulons garder une dynamique économique ainsi que de l'investissement dans le village, il faut continuer à chasser des dépenses qui ne sont pas nécessaires.

Surtout que l'impact sur la santé des hommes comme des animaux est conséquente et que le respect de l'autre doit prévaloir dans le village, dans le souci du bien vivre ensemble».

Audrey Zimmermann et Denis Ruxer

Entretien des berges....

Il ne vous a sans doute pas échappé, en vous promenant le long du Muehlbach que certains arbres avaient été coupés. Une vingtaine au total, essentiellement des frênes et des aulnes.

C'est le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau, bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer qui a effectué, fin février, l'entretien des boisements de berge, à la fois sur le ban communal mais également sur certains terrains privés.

Pour rappel, c'est par arrêté préfectoral du 10 août 2016 que le Syndicat Mixte a été autorisé à réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn, de l'Andlau, de la Scheer et de leurs affluents. Des travaux d'entretien qui ont été déclarés d'intérêt général (au titre de l'article L 211-7 et R 214-88 à R 214-103 du Code de l'Environnement).

Ces travaux d'entretien de grande envergure (effectués tous les cinq ans) ont duré plusieurs jours et ont nécessité pas mal de moyens techniques.

Le but de l'opération consistait à sécuriser les



Quelques arbres coupés le long du Muehlbach. – Photo Carmen Courier.

berges en élagant mais surtout en procédant à



Un entretien qui a nécessité des engins spécifiques. – Photo Carmen Courier.

l'abattage des arbres diagnostiqués malades (même s'ils étaient quelquefois d'apparence saine). Ces arbres auraient pu, à moyen terme représenter un risque pour les riverains et passants. Les branches des arbres abattus sur le ban communal ont été broyées directement par le Syndicat Mixte. Les résidus serviront de paillage



Les plantations le long du Muehlbach. – Photo Carmen Courier.

pour les plates bandes de la commune. Les troncs ont quant à eux tous été vendus. De nouveaux arbres viennent tout juste d'être plantés par le Syndicat Mixte, il s'agit de jeunes merisiers et de jeunes aulnes.

Carmen Courier

Et nouveaux arbres...



Nouvelles plantations le long de la rue principale. – Photo Carmen Courier.

Pour rappel, le 11 mars 2016, les cerisiers du Japon présents le long d'une partie de la rue Principale avaient été abattus pour raison de sécurité notamment.

Un an plus tard, le 20 mars 2017, dix nouveaux cerisiers du Japon viennent d'être plantés par la Société Acqua Plant d'Eichhoffen.

A eux maintenant de prendre le relais et de continuer à charmer passants et automobilistes comme l'avaient si longtemps et joliment fait les anciens.

Carmen Courier

Vacances à l'étranger :

pensez-à l'autorisation de sortie de territoire !

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Il n'y aura pas de procédure d'enregistrement en mairie.

L'enfant devra présenter les documents suivants :

- sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport
- le formulaire cerfa signé par l'un des parents titulaire

de l'autorité parentale (formulaire disponible sur le site internet www.service-public.fr – cerfa n° 14646*01 à imprimer et à signer)

- la photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire. pour un ressortissant français cette pièce peut être en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

Mairie

La séance du 1^{er} Décembre 2016 a principalement été consacrée aux points suivants:

- Adoption du procès-verbal séance du 18 octobre 2016.
- Le procès-verbal de la séance du conseil du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.
- Présentation projet de show-room/gites test zone artisanale Spittelfeld. M Frédéric TUGLER de la société NINIMAX de Zellwiller a fait une présentation de son Projet de show-room/gites test; Il est intéressé par le 2^{ème} lot de la zone d'activités Spittelfeld section 16 parcelle 99 d'une contenance de 13,78 ares. L'ensemble des membres du conseil municipal ont approuvé ce projet. Après discussion, le conseil autorise la vente de la parcelle cadastrée section 16 n°99 pour 13,78 ares au profit de la société dénommée MINIMAX de Zellwiller et autorise le Maire à signer toute pièce et à prendre toute décision concernant cette cession. Adopté à la majorité.
- Projet de mutualisation des services présenté par la Communauté de Communes-Avis Consultatif des communes membres. Adopté à la majorité-1 voix contre.
- Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Barr Bernstein : Le maire présente le rapport d'activités 2015 aux membres du Conseil. Le rapport est disponible en mairie.
- Adhésion CNAS : Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. En retenant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie du personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Le coût de cette adhésion pour 2017 s'élève à : 212€ par agents actifs. Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction. Le conseil municipal décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1^{er} janvier 2017. Adopté à l'unanimité.
- Orientations budgétaires 2017 : Plusieurs investissements ont été discutés en prévision de 2017; l'optimisation du chauffage au centre socio-culturel, rafraichissement peinture de la salle de la mairie, achat d'une nouvelle tondeuse et d'un karcher eau chaude, réaménagement de l'aire de jeux.
- Formation des élus 2017 : Le maire présente le catalogue de formation des élus de l'IPAG. Les inscriptions peuvent se faire en Mairie.
- Divers : Une classe de neige est prévue par la classe de CE2/CM1/CM2 du 19 au 24 mars 2017 à Chamonix. Les membres du conseil accordent une subvention de 7,50€ par enfant et par jour. Le montant sera prévu à l'article 6574 "Subventions" au budget primitif 2017.

La séance du 26 Janvier 2017 a principalement été

consacrée aux points suivants:

- Adoption du procès-verbal séance du 1^{er} décembre 2016 : Le procès-verbal de la séance du conseil du 1^{er} décembre 2016 est adopté à l'unanimité.
- Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Barr Bernstein : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables. Le conseil municipal a procédé à l'organisation de ce débat en considérant que les orientations figurant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'articulent autour de quatre grands chapitres : 1) Préserver et capitaliser sur l'authenticité du Pays de Barr. 2) Une ambition ajustée au territoire et à ses habitants. 3) Un territoire attentif à ses ressources. 4) Un projet de territoire connecté et ouvert au monde. Adopté à l'unanimité.
- Personnel : Création de poste rédacteur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
 - la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet, à raison de 30/35^{ème} à compter du 27 janvier 2017, pour les fonctions de secrétaire de mairie.
 - la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe. Adopté à l'unanimité.
- Création de poste adjoint technique territorial. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2017, pour les fonctions d'ouvrier communal. Adopté à l'unanimité.
- Entretien salle et mairie. Mme LERCH ne souhaite pas renouveler son contrat qui se termine le 31/01/2017. Mme NIERENBERGER Lucienne s'est présentée pour le poste. Un contrat sera établi au 1/02/2017 pour l'entretien de la salle polyvalente et de la mairie. Elle sera amenée à nettoyer ponctuellement l'école en l'absence pour maladie de l'ATSEM.
- RIFSEEP : Le maire informe l'assemblée, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts : une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir base sur l'entretien professionnel. Bénéficiaires : le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants : Attachés territoriaux, Rédacteurs territoriaux, Adjoints administratifs, Technicien, Agents de maîtrises, Adjoints techniques, ATSEM. Rapport complet disponible en mairie.

• Convention Fibre Optique : le maire expose la demande de convention de servitude. Sur le domaine privé communal au profit de la société Rosace pour l'implantation d'un SRO pour le projet de déploiement de la fibre optique de la commune. Le conseil, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention de Rosace charge le maire de signer ladite convention, exige la remise en l'état initial (finition). Adopté à l'unanimité.

Divers : Une somme de 752€ a été prélevée sur l'article 022 (dépenses imprévues) du Budget 2016 pour contribuer au Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales (FPIC).

-Une réunion de la commission budgétaire est à prévoir prochainement pour débattre de la fiscalité 2017.

La séance du 2 Mars 2017 a principalement été consacrée aux points suivants:

• Adoption du procès-verbal séance du 26 janvier 2017 :

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

• Décisions modificatives :

La commune est remboursée pour les traitements de M. GRIMM Jean-Luc actuellement en maladie professionnelle et Mme BURGER Nathalie actuellement en maladie par l'assurance YVELIN, il s'avère nécessaire de transférer des crédits par la décision modificative suivante : Dépenses : Article 6411 Personnel titulaire + 6950.10 € ; Recettes : Article 6419 remboursement sur rémunération du personnel +6950.10 €. Adopté à l'unanimité.

• Changement indice rémunération maire et adjoints :

A compter du 1^{er} janvier 2017 : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique brut 1022 (indice majoré 826) remplace l'indice 1015 (indice majoré 821). A compter du 1^{er} janvier 2018 : l'indice terminal de la fonction publique devient l'indice brut 1027 (indice majoré 830). Adopté à l'unanimité.

• Projet KOTA près de l'épicerie communale :

La coiffeuse qui occupait le local professionnel depuis quelques années dans la zone artisanale ne peut plus continuer à exercer ; son propriétaire a mis le bâtiment en vente. Pour garder de la vie dans le village et maintenir l'activité de coiffure, la mairie propose de monter un projet sur la zone artisanale, ou il reste un terrain de 3,4 ares sur lequel nous installerions un double kota surélevé. Le projet global est estimé à 50000 €. L'emplacement de ce projet pourrait se faire dans l'arrière-cour de l'épicerie communale ou dans la zone artisanale Spittelfeld ou il reste un lot de 3,40 ares. Ce projet, hors du commun, demande des conditions particulières : l'aide au maintien d'une activité ne peut être accordée que si le commerce était existant sur Saint-Pierre et que la personne veut continuer sur Saint-Pierre pour un certain nombre d'années.

Une vérification de la solvabilité de l'entreprise et une convention devra être établie entre les deux parties pour sécuriser le paiement du loyer pendant au moins 10 ans. Ces explications entendues le Conseil est favorable sur le principe de projet d'installation d'un double-kota pour l'activité de coiffure de Melle HERBRECH Alexia sous condition de solvabilité de l'activité et de garantie de paiement de loyers pendant 10 ans. Adopté à la majorité (3 abstentions). Décide de l'emplacement à savoir la parcelle restante de 3,40 ares de la zone artisanale Spittelfeld. Adopté à la majorité (2 abstentions).

• Elagage Muhlbach (vente de bois) :

Le SYNDICAT MIXTE pour l'entretien des cours d'eau du BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER procède actuellement à des travaux d'élagage le long du Muehlbach. Le bois (aulne et frêne) est mis à disposition de la commune ainsi que les branchages broyés. En fonction du volume de bois coupé, la commune fera 2 ou 3 lots de bois au plus offrant (environ 10 stères). Les copeaux résultants des branchages broyés seront mis à la disposition des habitants gratuitement, s'inscrire à la mairie.

• Vente parcelle Zone Spittelfeld :

M. TUGLER Frédéric de la société MINIMAX de Zellwiller a fait une présentation de son projet de show-room/gites test. Il est intéressé par le 2^e lot de la zone d'activités Spittelfeld section 16 parcelle 99 d'une contenance de 13,78 ares. L'ensemble des membres du conseil municipal ont approuvé ce projet. Autorise la vente de la parcelle cadastrée section16 n°99 pour 13,78 ares au profit de la société dénommée SCI HORIZON OUVERT représentée par M. TUGLER Frédéric. Confirme que le prix de cession est de 3000,00 € l'are H.T soit 41340,00 €. Autorise le maire à signer toute pièce et à prendre toute décision concernant cette cession. Adopté à la majorité.

• Divers :

La prochaine séance du conseil aura lieu soit le 24 ou le 31 mars 2017 ; la séance sera suivie d'un repas.

Une opération OCHTERPUTZ est prévue courant avril sur la commune

Une réunion publique concernant la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage public aura lieu mercredi le 15 mars 2017 à 19h 30 à la salle de la mairie animée par M. FRANTZ André maire de Villé et de la gendarmerie de Barr.

Suite à la réunion du comité des fêtes, la date de la fête du village 2017 est fixée au 8 et 9 juillet 2017.

Résumé préparé par Hubert Huffling



Naissances

Le 9 février 2017

GRIMM Hugo
de GRIMM Philippe
et ORIGAS Nathalie
4b rue du Schlittweg

Décès

Le 22 octobre 2016

KAUFFMANN Eugène
né le 7/02/1930
veuf de BARTHEL Suzanne
9 rue principale

Le 13 janvier 2017

FALLAVIER Raymonde
né le 3/02/1931
Missions Africaines EHPAD

Le 11 février 2017

ALT Suzanne
né le 10/11/1921
Missions Africaines EHPAD

Le 23 février 2017

LIROT Albert
né le 05/05/1937
Missions Africaines EHPAD

Le 19 mars 2016

FREUND Cécile Marie Thérèse
né le 28/05/1928
Missions Africaines EHPAD

Anniversaires

WURSTHORN Marie Madeleine	01/04/1931	86 ans
DORFFER Lucienne	22/04/1932	85 ans
WENDLING Paul	03/05/1935	82 ans
COMTESSE D'ANDLAU-HOMBOURG Isabelle	21/05/1937	80 ans
HERZ Evelyne	01/06/1937	80 ans
ANTONI Yvette	17/04/1939	78 ans
BETTY Marguerite	01/04/1940	77 ans
UFFLER Irmengard	12/06/1941	76 ans
GRIVEL Michel	30/04/1942	75 ans



Nouveaux horaires des déchèteries - Avril 2017 !



Scherwiller, le 15 mars 2017

Communiqué de presse

Evolution des déchèteries gérées par le SMICTOM

DECHETERIES : DES HORAIRES MIEUX ADAPTES POUR LES USAGERS ET LES AGENTS

A partir du 1^{er} avril 2017, les horaires d'ouverture des 8 déchèteries gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale changent. Les déchèteries seront désormais ouvertes :

Période estivale – du 1^{er} avril au 31 octobre :
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h

Période hivernale – du 1^{er} novembre au 31 mars
Le mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Ces aménagements horaires ont été définis sur la base d'une analyse de deux années de données de fréquentation obtenues grâce aux cartes OPTIMO. Ils comportent des avantages :

- pour les **usagers** car les jours d'ouvertures sont plus simples à mémoriser : les horaires des déchèteries sont harmonisés sur l'ensemble du territoire et les déchèteries sont désormais ouvertes du mardi au samedi en « période estivale »
- pour les **agents** des déchèteries, qui peuvent désormais bénéficier d'un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs, les dimanches et lundis

EVOLUTION DU DISPOSITIF OPTIMO : LA REGLE DES 24 PASSAGES PAR AN

Afin de réserver l'accès aux déchèteries aux seuls ayants-droit, le SMICTOM a mis en place en 2013 une carte d'accès OPTIMO. L'accès est gratuit pour les particuliers mais payant pour les professionnels.

Si plus de 90% des usagers viennent moins de 25 fois par an en déchèteries, nous constatons que 13% font plus de 50 visites par an. Il s'agit là d'un usage abusif qui rompt l'équité de service entre les usagers. Il s'agit par ailleurs bien souvent de professionnels non déclarés qui utilisent une carte de particulier pour accéder aux sites.

Pour lutter contre ces abus, chaque carte OPTIMO sera limitée, à compter du 1^{er} janvier 2018, à 24 passages en déchèterie par an.

Les déchèteries sont un maillon essentiel de collecte des déchets en Alsace Centrale : la moitié des tonnages de déchets ménagers y sont déposés par les usagers chaque année. Aujourd'hui, dans chaque déchèterie gérée par le SMICTOM, plus de 20 filières de tri permettent un traitement adapté de chaque déchet, pour tendre vers toujours plus de recyclage, de réemploi et de valorisation.



Attention, à partir du 1^{er} avril 2017, les horaires de votre déchèterie changent :

• DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE :

du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h
le samedi, de 8h à 12h et de 13h à 18h

• DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS :

le mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
le samedi, de 8h à 12h et de 13h à 17h

Un bon motif pour la planète !



Journées de l'eau 24 et 25 Juin 2017 !

À l'occasion de ses 75 ans, le SDEA et ses partenaires vous invitent, les 24 et 25 juin prochain aux Journées de l'Eau 2017. Un événement festif, familial mais surtout responsable autour des grands enjeux de l'eau.

Acteur local de référence dans la gestion de l'Eau, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, organise un week-end grand public dont l'objectif est de mieux comprendre les enjeux de l'eau, le rôle de chacun dans sa préservation et de mettre en lumière la diversité et la technicité des métiers ainsi que les savoir-faire des femmes et des hommes du SDEA.

Expositions, conférences, animations pédagogiques pour petits et grands, expériences virtuelles, démonstrations de matériels et expositions de véhicules, vous attendent au siège du SDEA et au sein de ses ouvrages représentatifs qui ouvriront leurs portes. Venez nombreux !

Plus d'info ? www.sdea.fr.

SDEA Alsace Moselle

Infos pratiques

**DÈS LE 28 MARS
DANS LE BAS-RHIN**

la carte d'identité à portée de clic !

• Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des 32 mairies
à ma disposition
• Mon titre est plus sûr

**MES DÉMARCHES
à portée de clic !**

Liste des mairies : www.bas-rhin.gouv.fr

Immatriculation des véhicules

**Vos démarches d'immatriculation en un clic
sur le site de la préfecture du Bas-Rhin**

www.bas-rhin.gouv.fr

Les démarches d'immatriculation suivantes sont à effectuer par **télé-procédure** :

- Changement d'adresse
- Déclaration de cession
- Demande de certificat de situation administrative (non-gage).

Pour effectuer les **autres** démarches relatives à l'immatriculation vous pouvez :

trouver le professionnel de l'automobile habilité pour traiter votre dossier près de chez vous **OU** **prendre un rendez-vous** pour déposer votre dossier à la préfecture ou en sous-préfecture

Vous souhaitez des services plus disponibles : nous nous engageons à optimiser nos conditions d'accès en fonction de vos besoins

Vous attendez un accueil plus attentif : nous nous engageons à vous recevoir avec courtoisie et efficacité



Strasbourg, le 28 mars 2017

COMMUNIQUÉ

**Fin de la trêve hivernale :
il est toujours temps de s'informer et trouver des solutions**

La trêve hivernale prend fin le 31 mars. En tant qu'antenne de prévention des expulsions, l'ADIL du Bas-Rhin se tient gratuitement à la disposition des locataires et des propriétaires bailleurs pour délivrer des informations sur les différents points de la procédure d'expulsion :

- ✓ les solutions permettant l'apurement de la dette locative ou le relogement,
- ✓ le contenu de la décision de justice et ses conséquences,
- ✓ les dernières étapes de la procédure (comment se déroule l'expulsion, les démarches en cas de refus du locataire de quitter les lieux, que faire en cas de refus du concours de la force publique...).

Les conseillers juristes apportent un conseil de proximité : ils accueillent les locataires et les bailleurs dans les locaux de l'ADIL 67 ou dans les permanences.

En 2016, les ADIL ont dispensé 55 000 consultations sur les impayés et les expulsions. Les demandes émanaient dans 2/3 des cas des locataires et dans 1/3 des cas des propriétaires.

L'ADIL 67 réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers. Agréée par l'État, l'ADIL 67 s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Lire les dépliants [Propriétaires, prévenir et faire face aux impayés de loyers](#) et [Prévenir et faire face aux impayés de loyers : vous êtes locataire, réagissez au plus vite](#)

Nos coordonnées :
ADIL du Bas-Rhin
5, rue Hannong
67 000 STRASBOURG
Tél : 03.88.21.07.06
www.adil67.org

**VOUS AVEZ UN TALENT ?
UN PROJET ORIGINAL ET INNOVANT ?
DEVENEZ LAUREAT
DE FOND'ACTION ALSACE !**

FOND'ACTION ALSACE

**ALSACE,
TERRE
DE TALENTS**

Pour tout renseignement et demande de dossier, contactez :
FOND'ACTION ALSACE - 56 boulevard d'Anvers
Tél./fax : 03 88 36 63 77 - Téléphone par internet : 09 66 82 63 77
Courriel : falsace@wanadoo.fr - Site internet : www.fondaction-alsace.com

Date limite de dépôt des dossiers : **dimanche 7 mai 2017**



Recherche

Un villageois nous a fait part de la demande que voici :

«Cherche à acheter un verger ou terrain en vu de réaliser un verger, de 5 à 10 ares minimum. Secteur Saint-Pierre idéalement ou proches environs, accessible en voiture.

Pour plus de renseignements, merci de joindre M.Bilger au : 06.72.15.57.62».

Carmen Courier

Elections Présidentielles

Ouverture du bureau de vote :
Salle de la Mairie

Dimanche 23 avril
Dimanche 7 mai

De 8h à 19h.

Mairie



Agenda: dates à retenir

23 avril 2017

Marché aux puces et Elections présidentielles.

14 mai 2017

A fleur de pot.

8 et 9 juillet 2017

Fête du village.

13 juillet 2017

Fête Nationale.

18 juillet 2017

Don du sang.

Secrétariat de votre mairie

Ouverture au public :

Mardi de 18h00 à 20h00

Jeudi de 10h00 à 12h00

Vendredi de 18h00 à 19h00

Tél.: 03 88 08 90 79

E-mail: mairie@saintpierre-alsace.fr

Site web: www.saintpierre-alsace.fr

**Fermeture pour cause de congé:
du 10 au 13 Avril 2017.**

Notre journal & votre équipe communication

L'équipe de votre journal municipal

Rédaction: Carmen Courier, Audrey Zimmermann, Hubert Huffling, Denis Ruxer, Mairie.

Photos: Carmen Courier, Patrick Zimmermann, Stanislas Mascaro, DNA et Pixabay.

Mise en page, graphisme et production: Patrick Zimmermann.

Logistique: Hubert Huffling.

Nous invitons ceux d'entre vous qui souhaitent devenir des acteurs de ce journal à prendre contact avec nous en vous adressant directement à l'un des membres de votre équipe communication ou en envoyant un message à notre adresse dédiée (com.stpierre@icloud.com). Faites-nous part de vos envies d'écrire, dessiner, photographier, nous essaierons de vous faire participer aux futures parutions !

